



COMMISSION DE LA JEUNE
RECHERCHE
CONSTITUTIONNELLE

**La XIII^e Journée doctorale
de la Commission de la jeune recherche constitutionnelle
de l'Association française de droit constitutionnel aura lieu**

le

28 mars 2025

au

Palais Bourbon

De quoi s'agit-il ?

Cette Journée a vocation à permettre aux **jeunes chercheurs** (doctorants et docteurs ayant soutenu leur thèse depuis moins de cinq ans) intéressés par des thématiques liées au droit constitutionnel de présenter une communication et, ainsi, de valoriser leurs travaux. La communication peut porter sur un aspect de leur sujet de thèse – sans, toutefois, que la communication se contente de « résumer la thèse » – ou sur tout autre thème se rapportant à leurs centres d'intérêts.

La Journée sera articulée autour des principales thématiques du droit constitutionnel, telles que l'organisation institutionnelle et territoriale de l'État, le contentieux constitutionnel, les rapports de systèmes, les droits et les libertés constitutionnels ou encore l'histoire constitutionnelle. Chaque communication peut s'inscrire dans l'une de ces thématiques ou en traiter plusieurs de façon transversale, au moyen d'une approche nationale ou comparative. En outre, les études peuvent porter non seulement sur des questions de droit positif, mais également sur des questions de théorie, de méthodologie ou d'épistémologie du droit constitutionnel.

Quel est le Prix ?

Le lauréat du Prix de la meilleure communication pourra se voir proposer une publication de son article à la **Revue du droit public**, sous réserve d'acceptation par son comité scientifique.

Le lauréat du second prix pourra se voir proposer une publication de son article aux **Cahiers Portalis**, sous réserve d'acceptation par son comité scientifique.

Comment candidater ?

Les propositions de contributions doivent comporter une **introduction sommaire présentant l'intérêt du sujet** et la méthode utilisée, ainsi qu'une **explication du plan envisagé**. L'ensemble doit être compris entre 10 000 et 15 000 caractères (espaces compris).

Les propositions sont à envoyer, **en format modifiable** (*.doc, *.docx, *.odt, etc.), **avant le 15 décembre 2024** à l'adresse suivante : **commissionjrc.journee@gmail.com**

Toute proposition doit être accompagnée des

- prénom et nom de l'auteur
- prénom et nom de son directeur de thèse
- coordonnées électroniques
- sa situation universitaire (docteur, ATER, doctorant contractuel)
- la mention de son Université de rattachement
- pour les doctorants, de l'année d'inscription en thèse ou, pour les docteurs, de l'année de soutenance.

Comment l'attribution du Prix se déroule-t-elle?

Les propositions de contribution sont tout d'abord examinées par les membres du Comité d'organisation afin de veiller au respect des conditions posées par le présent appel. Les propositions écrites sont ensuite évaluées, de manière anonyme par deux rapporteurs, membres du Comité scientifique. Les propositions ayant obtenu les meilleures appréciations sont sélectionnées. Les propositions seront soit acceptées, soit rejetées, soit acceptées sous réserve de modifications. Dans ce dernier cas, les candidats devront revoir leur proposition en tenant compte des remarques du comité. Ce dernier statuera à nouveau sur ces propositions avant la journée doctorale.

La Journée prévoit une place importante aux débats : chaque communication durera quinze minutes et sera suivie d'une discussion d'une quinzaine de minutes avec le Comité scientifique et l'auditoire. Les deux lauréats seront enfin désignés au terme de la Journée et pourront proposer leurs contributions à la publication au sein de la *Revue du droit public* et aux *Cahiers Portalis*.

* * *

Comité d'organisation :

Diane BOISSEAU, Kassandra GONI, Lucie HAVARD et Beverley TOUDIC.

Commission de la Jeune Recherche Constitutionnelle <http://commission-jeune-recherche.eklablog.fr/> https://twitter.com/Commission_JRC
<https://www.facebook.com/commissionJRC/> <https://www.linkedin.com/in/commission-de-la-jeune-recherche-constitutionnelle-38995a216/>

RAPPEL

Le XII^e Prix avait été décerné lors de la Journée doctorale organisée au Sénat le 5 avril 2024.

Le Comité scientifique était alors composé de : Mmes et MM.

Audrey BACHERT-PERETTI – Georges BERGOUGNOUS

Philippe BLACHER – Julien BONNET – Carolina CERDA-GUZMAN

Jean-Philippe DEROSIER – Rym FASSI FIHRI – Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI

Mathilde HEITZMANN-PATIN – Jean-Louis HERIN - Fabrice HOURQUEBIE

Anne LEVADE – Julien PADOVANI – Basile RIDARD - Dominique ROUSSEAU

En partenariat avec :



Les Cahiers Portalis